

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

2003-2007

*document guide proposé par l'ADDIM DROME pour la rédaction de ce projet
(écrit par Jean-Claude Lartigot - Michel Cukier)*

Le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et le schéma départemental de l'enseignement musical sont des cadres généraux auxquels l'ensemble des établissements doivent se référer. Toutefois, **chaque école a ses particularités et tend à développer un projet qui lui est propre.**

Ces particularités proviennent de différences locales comme :

- le classement de l'école
- les facteurs juridiques, géographiques, sociologiques et économiques
- les orientations politiques définies par les tutelles locales
- l'évolution historique de l'école,
- l'environnement culturel, social et éducatif,
- la composition de l'équipe d'enseignants,

Le projet d'établissement, en s'appuyant sur ces textes de référence et ces données particulières, a pour fonction de définir un ensemble d'objectifs à atteindre sur une durée donnée, ainsi que les moyens à réunir pour y parvenir.

Il est établi à l'issue d'une concertation entre les enseignants, les responsables pédagogiques et administratifs, les représentants des élèves et des parents d'élèves, les élus responsables de l'école, ...

Il doit se référer :

- aux règlements intérieurs et des études existant dans l'établissement
- au schéma d'orientation pédagogique recommandé par le Ministère de la Culture
- aux recommandations du schéma départemental de développement de l'enseignement musical du Conseil Général de la Drôme

En fonction des particularités locales, le projet d'établissement peut également s'appuyer sur les orientations préconisées par les mouvements pédagogiques et musicaux dans la mesure, évidemment, où l'ensemble de ces dispositions ne comportent pas de contradictions irréductibles.

Dans son élaboration, puis en cours d'exécution, on ne s'interdira pas les ajouts, modifications ou ré-orientations.

Un bilan annuel doit être établi. Il permet l'analyse a posteriori des réalisations ponctuelles et de l'évolution du cadre général. Ce bilan permet, éventuellement, de réorienter les objectifs initiaux du projet.

Le projet d'établissement peut se structurer selon deux grandes parties :

- **le cadre d'orientation générale,**
- **les projets spécifiques.**

a. Le cadre d'orientation générale.

1. Description du cadre existant :

- disciplines enseignées et département constitués
- cycles d'enseignement assurés
- organisation des cours : durée, périodicité, lieux d'enseignement (équipements centraux et locaux décentralisés,...)
- les structures permettant les pratiques collectives
 - o dans le cadre de l'école
 - o dans le prolongement du travail de l'école
- l'enseignement en milieu scolaire et les relations avec l'Education Nationale
 - o horaires aménagés
 - o interventions régulières ou ponctuelles
 - o réalisations communes
- les relations avec les autres équipements socio-culturels (lieux de diffusion, d'action culturelle, équipements de quartier,...)
- particularités des populations accueillies (âges, attentes sociales et culturelles,...) et mise en rapport avec les caractéristiques du bassin de population desservi par l'établissement

2. Définition des axes prioritaires :

- développement des (nouveaux) départements
- évolution de la capacité d'accueil (nombre d'élèves, tranches d'âge, publics particuliers, ...)
- objectifs quant à l'évolution qualitative et quantitative des effectifs par niveau
- coopération avec d'autres écoles (mise en réseau, gestion en commun de certains enseignements ou de certaines évaluations,...)
- adaptation des locaux aux activités de l'école
- organisation de la formation continue des enseignants
- description d'expériences pilotes (recherche, formation musicale, innovation dans l'encadrement, ...) initiatives en matière de création, de diffusion ...
- conséquences pédagogiques d'éventuelles initiatives de gestion intercommunale de l'école...

3. Description des systèmes de concertation (qui permettent, entre autre, d'élaborer ce projet d'école et de le faire évoluer) :

- conseil pédagogique
- commissions qui permettent la consultation des syndicats et des associations de parents d'élèves, ou les relations avec les autres structures culturelles ...
- coordination avec le Conseil Pédagogique Départemental

4. Inventaire des possibilités de rayonnement :

- moyens d'intervention (relation avec les médias locaux, bulletin interne, publications,...)
- moyens de diffusion de la musique : interne (élèves et enseignants) et en direction de tout public (coopération avec les initiatives de diffusion existantes)
- implication dans les projets départementaux (exemple Fête Départementale de la Musique,...)
- accueil de manifestations extérieures (concerts, conférences, expositions,...)

5. Engagement pour une philosophie particulière, par exemple :

- le rôle social, culturel, économique de la structure,
- la place de l'innovation,
- la conception particulière de l'école face aux besoins exprimés par les populations desservies
- l'engagement pour des pratiques musicales particulières ou pour des conceptions particulières du rôle de la culture

b. Les projets spécifiques

Ils constituent le domaine en mouvement de la structure. S'appuyant sur les axes prioritaires, (a,2) ils font l'objet de décisions prises par le "collectif responsable" (c'est-à-dire suivant les cas, tout ou partie de l'équipe pédagogique + éventuellement les élus et d'autres partenaires).

Leurs contenus peuvent être très vastes et leur durée de réalisation importante ou, au contraire, se résumer à des initiatives ponctuelles. Dans la première catégorie (contenus vastes), on inclura, par exemple :

- les plans de formation du personnel,
- les plans d'investissement (acquisition d'instruments, de documentation, aménagement ou construction de locaux, ...)
- les projets fédérateurs autour d'un thème, d'une création, d'une réalisation à l'échelle de la ville, nécessitant la collaboration avec des partenaires extérieurs,...
- les initiatives concrètes pour améliorer les niveaux quantitatifs et qualitatifs

Les projets plus ponctuels sont à l'initiative de chacun des acteurs de l'école mais l'existence du projet d'école permet de vérifier la cohérence de ces initiatives avec les orientations plus globales prises par l'établissement. A l'opposé d'un frein aux habituelles initiatives parcellisées, le projet d'école est un moyen pour canaliser les énergies, souvent éclatées, autour d'une identité commune, résultant de la négociation de ce projet.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE, DU THEATRE ET DES SPECTACLES
SCHEMA D'ORIENTATION PEDAGOGIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE
DANS LES CONSERVATOIRES
DOCUMENT DE TRAVAIL DU 06-12-06

ANNEXE I

**EXEMPLE DE PLAN
POUR L'ECRITURE D'UN PROJET D'ETABLISSEMENT**

Ce texte est une proposition de guide pour la rédaction ou la mise à jour d'un projet d'établissement. Son élaboration ou sa mise à jour est en effet devenue obligatoire pour les établissements classés ou en demande de classement, en application du décret du 12 octobre 2006 et de l'arrêté du relatif au classement des établissements. Commun aux enseignements de la musique, de la danse et de l'art dramatique, il est pluriannuel (une durée de cinq ans par exemple).

Introduction

- Description du contexte socio-économique et culturel ;
- Rappel des missions générales de l'établissement, en référence aux axes principaux de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé et décret et arrêté de classement :
- diversification des spécialités et des disciplines ;
- relations avec la vie artistique locale (diffusion, création, pratiques des amateurs, résidences, ..)
- partenariat avec les établissements relevant de l'Education nationale.
- Orientations particulières (développement de certaines disciplines, mise en place de partenariats spécifiques, définition de plans de formation des enseignants, ...) ;

A - Présentation de l'existant et analyse

1. Etat des lieux

- Les publics et leur évolution récente (population globale, scolaires et étudiants ...)
 - . sur le territoire de la collectivité ;
 - . dans l'établissement ;
- Les activités pédagogiques et leur évolution;
- Les pratiques artistiques; enseignées et/ou accompagnées, et leur évolution actuelle;
- Les activités de diffusion; réalisées en propre, en partenariat, accompagnées, etc. ;
- Les ressources propres (budgets, locaux, matériels, moyens d'information, etc.) ;
- Les personnels (enseignants, administratifs, régisseur, agents divers, etc.)
- Les partenaires structurels (milieu scolaire, autres établissements, pratiques amateurs, structures de création, de diffusion, de formation professionnelle, etc.) ; - Les autres partenaires;
- Les réseaux locaux, régionaux, nationaux, voire internationaux, participants de la dynamique de l'établissement;
- Les autres activités éventuelles (partenariats sociaux, ...) ;

2. Diagnostic

- Comparaison entre l'offre de service de l'établissement (y compris dans sa fonction " centre de ressources "),
et les besoins du territoire concerné;
- Adéquation entre les moyens, l'organisation, le fonctionnement interne et les moyens;
- Enjeux des partenariats locaux et extra territoriaux.

B - Perspectives

1. Fondements

- Rayonnement local (culturel, social, ...), départemental, régional, national à renforcer;
- Missions à créer, confirmer, redéfinir, supprimer;
- Evolution ou restructuration internes (postes, organigramme, concertation, textes réglementaires, information, ...) à envisager;
- Personnels et formations professionnelles à mettre en place;
- Besoins en locaux internes et externes (cours, répétitions, spectacles, ...), matériels, et autres outils de la logistique;
- Partenariats à créer, modifier, supprimer ; Actions favorables au rayonnement: saison, résidences d'artistes et de créateurs, classe de maître, ensembles instrumentaux et vocaux professionnels liés à l'établissement
- etc.

2. Actions et stratégies de mises en oeuvre et d'évaluation

- Les différentes actions déjà entreprises, et celles envisagées;
- Les différentes étapes en fonction d'un échéancier (annuel, pluriannuel ou intermédiaire, ...), et d'indicateurs chiffrés;
- Les outils de la formalisation (convention d'objectif, convention de partenariat, de mise en réseau ...) ;
- Les dispositifs d'information des publics et des partenaires;
- Les outils du suivi et l'état du devenir des élèves;
- Les processus d'évaluation de l'action, de ses effets, de l'évolution du territoire (publics, pratiques, partenariats, actions, ...), par étape permettant les réajustements nécessaires en fin d'exercice.

C - Conclusion prospective

- Ajustements ou réorientations nécessaires au regard du bilan final, à court, à moyen et à long termes;
- Prospectives sur la politique générale de l'établissement.